



Commune de Saint-Victor
Conseil Municipal du vendredi 11 janvier 2019
À 20 h 30 Salle des mariages

Présent.e.s : Maurice AUDRAS, Jacques FRANÇOIS, Bernard MAGNOULOUX, Thibaut MAZET, Alain MESBAH-SAVEL, Françoise PONSONNET, Delphine ANDRÉ, Bernard VICTOURON -Quorum atteint-

Excusé.e.s :

Absent.e.s : Myriam DEYGAS, Nadège FRACHISSE, Philippe LARNAUD, Jérôme MONTAGNE, Jérémy SIRGUEY, Nathalie VILET.

Compte-rendu :

Questions diverses :

Gérance camping et snack : le précédent candidat s'est retiré du projet suite au non-achèvement des travaux de réfection des sanitaires avant le début de la saison. Une annonce ayant été postée sur la page facebook de la Mairie, cinq candidats se sont manifestés. Ils seront reçus en mairie.

Programmation travaux salle des fêtes : le bar sera remis à neuf grâce à un placage.

Point sur les travaux maison des associations : changement des huisseries côté sud réalisé plus tôt que prévu. Les travaux d'isolation peuvent commencer. L'électricité posant problème (disjonctions fréquentes), différentes solutions ont été envisagées et le choix s'est porté sur un rééquilibrage automatique entre les différentes salles, des devis ont été demandés.

Point sur les équipements du service technique : suite au passage au « Zéro Phyto », des renseignements sont pris sur les brosses rotatives. Possibilité d'achat en commun avec d'autres municipalités.

Signalisation : le tableau d'affichage de Pouyol est utilisé par des commerçants. Il faudrait mettre une mention le réservant aux associations de la commune. À cet endroit il manque sans doute un panneau indiquant la Salle des Fêtes.

Délibérations et votes :

Déclassement et cession d'une portion de voie quartier Grenouillat : Suite à la création de la nouvelle voirie, l'ancien chemin ne sert plus, et conformément à l'avis favorable de l'enquête publique, il faut le déclasser avant de pouvoir le céder. **Adopté à l'unanimité.**

Frais de scolarité Saint-Jeure d'Ay : décision ajournée la dernière fois parce qu'on nous avait transmis la mauvaise délibération. 864,03 € sont demandés par élève et il y en a trois. **Adopté à l'unanimité.**

Frais de scolarité Lempis : 769,79 € par élève et il y en a quatre. **Adopté à l'unanimité.**

Organisation des fonctions d'adjoint : la délégation ayant été enlevée à Nadège Frachisse, le conseil doit se prononcer sur le maintien ou non de son titre d'adjointe. Huit votants, huit bulletins : sept contre le maintien et un pour le maintien.

La vacance étant constatée et Delphine André étant candidate, un deuxième vote à bulletin secret est organisé. Huit bulletins, huit oui. Indemnités : **Adopté à l'unanimité.**

Indemnités de fonction des maire et adjoints :

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints. Le taux de l'indice terminal de la fonction publique attribué à Madame ANDRÉ en tant que 3^{ème} adjoint reste identique à son prédécesseur soit 7,8%. Il est précisé que les taux d'indemnité pour l'exercice des fonctions de maire et des autres adjoints demeurent inchangés. **Adopté à l'unanimité.**

Prochain conseil : jeudi 31 janvier à 20h (attention changement d'habitude).

